

Kyloušek, Petr

### Premiers textes

In: Kyloušek, Petr. *Moyen Âge : textes choisis*. 1. vyd. Brno: Masarykova univerzita, 2013, pp. 7-9

ISBN 978-80-210-6570-3; ISBN 978-80-210-6573-4 (online : Mobipocket)

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/128671>

Access Date: 24. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

## Premiers textes

C'est sous l'impulsion des intellectuels de l'entourage de l'empereur Charlemagne que se développe la vie littéraire et culturelle. Celle-ci prend deux aspects complémentaires qui ouvrent la voie à la coexistence, au cours du moyen âge, de l'universalisme, lié au latin, et des cultures nationales. La renaissance carolingienne est l'oeuvre d'une équipe « internationale », européenne. Nous y trouvons Alcuin, un Anglo-saxon formé par l'école de York, des poètes Irlandais Dungal et Joseph (cf. l'importance de l'Irlande et des Iles Britanniques dans la sauvegarde de la culture européenne), le Frioulan (Lombard) Paul Diacre (Paulus Diaconus), auteur d'une *Gesta Langobardorum*, l'Espagnol (Visigoth) Théodulphe qui deviendra évêque d'Orléans, les Francs Anghilbert ou Eginhard, auteur de la *Vita Karoli*, qui place Charlemagne, à l'instar de *De viris illustribus* de Suétone, dans la lignée des hommes célèbres de l'antiquité. Le courant savant de la culture carolingienne est accompagné d'un éveil d'intérêt aux littératures en langues « vulgaires ». Les lettrés qualifient ces poèmes, qui auraient été mis par écrit sur l'ordre même de Charlemagne, de « *barbara et antiquissima* ». Charlemagne aurait également fait édicter des règles de grammaire pour l'usage de la langue franque et aurait imposé des vocables francs pour nommer les mois et les douze vents. Ainsi ce même empereur qui s'efforçait de réintroduire le latin classique donnait une existence officielle à la langue vulgaire. Sur la même lancée, et pour des motifs analogues, le concile de Tours décide, en 815, que désormais les prêtres adresseront leurs sermons aux croyants « *in lingua romana rustica* » ou bien « *in lingua theotisca* ».

### Les serments de Strasbourg (842)

Ce premier texte en langues vulgaires romane et germanique est le résultat d'une stratégie de propagande politique. Les serments sont insérés dans le texte en latin des *Historiae* de Nithardus sous forme de citation, en tant que notation fidèle et témoignage d'un acte politique. L'auteur, Nithard, est le fils d'Anghilbert et de Berthe, la fille de Charlemagne, donc le petit-fils de l'empereur et le cousin des trois fils de Louis le Pieux qui se disputent le règne. Dans cette guerre civile, il est du côté des cadets – Louis le Germanique et Charles le Chauve – contre Lothaire. Son ouvrage – *Historiae*, en quatre volumes – est une justification du partage de l'Empire selon une logique linguistique – à l'ouest la partie romane, la future France, à l'est, la partie germanique.

## Nithard/Nithardus (vers 800–844/845 ou 858/859)

### Historiarum liber III, 5

Les deux frères Louis et Charles prêtent serment devant les armées respectives de chacun. Le serment en langue romane est prononcé par Louis le Germanique, celui en langue germanique par Charles le Chauve. Les armées des deux souverains ont juré leur fidélité elles aussi chacune dans sa langue. Pour une meilleure compréhension les passages respectifs de la chronique sont accompagnés, ici, de la traduction. La langue romane qui est employée n'est sans doute pas la notation d'un dialecte précis, mais probablement une construction artificielle que l'on peut considérer comme une tentative de constituer un moyen de communication « supradialectal », accessible à tous les sujets parlants du territoire.

Cumque Karolus hæc eadem verba romana lingua perorasset, Ludhovicus, quoniam major natu erat, prior hæc deinde se servaturum testatus est :

Et lorsque Charles eut prononcé ces mêmes paroles en langue romane, Louis parce qu'il était l'aîné, jura le premier de les observer :

Pro deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut commun, de ce jour en avant, autant que Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir, je défendrai mon frère Charles, et l'aiderai en toute circonstance, comme on doit selon l'équité défendre son frère, pourvu qu'il en fasse autant à mon égard. Et jamais je ne prendrai avec Lothaire aucun arrangement qui, de ma volonté, puisse être nuisible à mon frère Charles.

Quod cum Ludhovicus explesset, Karolus teudisca lingua sic hec eadem verba testatus est :

Lorsque Louis eut terminé, Charles répéta les mêmes paroles en langue tudesque :

In godes minna ind in thes christiânes folches ind unsêr bêdhero gehaltnissî, fon thesemo dage frammordes, sô fram sô mir got gewizci indi mahd furgibit, sô haldih thesan mînan bruodher, sôso man mit rehtu sînan bruodher scal, in thiuh thaz er mig sô sama duo, indi mit Ludheren in nohheiniu thing ne gegango, the mînan willon imo ce scadhen werdhên.

Sacramentum autem, quod utrorumque populus, quique propria lingua, testatus est, romana lingua sic se habet :

Et le serment que les deux peuples prononcèrent, chacun dans sa propre langue, est ainsi conçu en langue romane :

Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo jurat conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part non los tanit, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuvig nun li iv er.

Si Louis respecte le serment qu'il a juré à son frère Charles, et que Charles, mon seigneur, de son côté ne le tienne pas, si je ne l'en puis détourner, ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, je ne lui serai en aucune aide contre Louis.

## Hagiographies

### Cantilène de sainte Eulalie (fin du 9<sup>e</sup> siècle)

Plusieurs dates donnent les repères historiques de la composition de ce poème hagiographie : 878 – institution du culte de sainte Eulalie à Barcelone, 883 – début de la reconstitution de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Amand, ravagée par deux incursions normandes en 881 et 883. Le texte, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Valenciennes, a été copié au cours des deux dernières décénies du 9<sup>e</sup> siècle. Sur le même feuillet (folio 141 verso) figure le *Rithmus teutonicus* « Ludwigslied », embryon d'une « chanson de geste », en langue germanique, qui célèbre la victoire de Louis III sur les Normands (Vikings) à Saucourt-en-Vimeu le 3 août 881. Les deux textes, roman et germanique, semblent être l'oeuvre de la même main.

Eulalie, issue d'une riche famille de Merida (Espagne), fut une jeune fille de treize ans qui subit le martyre au moment des persécutions ordonnées par l'empereur Dioclétien. Le pouvoir romain est ici représenté par Marcus Aurelius Valerius Maximianus qui fut l'empereur de la partie occidentale de l'Empire, avec comme capitale Milan. La cantilène est un récit hagiogra-